

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Jokisch Fosia Clean Opti**

Révision: 11.12.2025

Code du produit: 285

Page 1 de 11

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Jokisch Fosia Clean Opti

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Nettoyeur

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	Jokisch GmbH	
	Germany	
Rue:	Industriestraße 5	
Lieu:	D-33813 Oerlinghausen	
Téléphone:	+49(0)5202/9734-0	Téléfax: +49(0)5202/9734-49
E-mail:	info@jokisch-fluids.de	
Interlocuteur:	Regulatory affairs	
E-mail:	MSDS@jokisch-fluids.de	
Internet:	www.jokisch-fluids.de	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

Numéro d'appel d'urgence (24h) +1 872 5888271 (JRR) (en, fr); numéro ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

**Information supplémentaire**

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Mentions de danger**

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**2.3. Autres dangers**

Éviter le rejet dans l'environnement.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Jokisch Fosia Clean Opti**

Révision: 11.12.2025

Code du produit: 285

Page 2 de 11

**Composants pertinents**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
64-17-5	éthanol; alcool éthylique			10-< 15 %
	200-578-6		01-2119457610-43	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319			
111-76-2	2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol			1-< 5%
	203-905-0		01-2119475108-36	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H332 H302 H315 H319			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
64-17-5	200-578-6	éthanol; alcool éthylique	10-< 15 %
	par inhalation: CL50 = > 50 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 10470 mg/kg		
111-76-2	203-905-0	2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol	1-< 5%
	par inhalation: CL50 = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 1100 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1250-1490 mg/kg		

**Information supplémentaire**

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

**Après inhalation**

En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

**Après contact avec la peau**

Laver abondamment à l'eau/au savon. Appliquer une crème grasse.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

aucune

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

aucune

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Eau. Mousse. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Sable. Azote.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Jokisch Fosia Clean Opti**

Révision: 11.12.2025

Code du produit: 285

Page 3 de 11

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau de forte puissance.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**Oxydes nitriques (NOx). Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone**5.3. Conseils aux pompiers**

Appliquer la mousse en grandes quantités, car elle sera détruite. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

**Information supplémentaire**

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Autres informations**

Recueillir le produit répandu. Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Rincer abondamment avec de l'eau. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

cf. chapitre 13,7

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Conserver le récipient bien fermé.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

**Information supplémentaire**

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Protéger contre: gel.

**Conseils pour le stockage en commun**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Durée de stockage maximale : 3 Jahr

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Indications détaillées: voir notice technique.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Jokisch Fosia Clean Opti**

Révision: 11.12.2025

Code du produit: 285

Page 4 de 11

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
111-76-2	2-Butoxyéthanol	10	49		VME (8 h)	
		50	246		VLE (15 min)	
64-17-5	Alcool éthylique	1000	1900		VME (8 h)	
		5000	9500		VLE (15 min)	

**Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)**

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
112-07-2	2-Butoxyéthanol, son acétate	Acide 2-butoxyacétique (après hydrolyse)/(g créatinine)	100 mg/g	Urine	en fin de poste de travail

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
64-17-5	éthanol; alcool éthylique			
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	87 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	114 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	206 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	950 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	343 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	950 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	1900 mg/m <sup>3</sup>
111-76-2	2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	98 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	663 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	246 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	75 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, aigu	dermique	systémique	89 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	49 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	426 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	123 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	38 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, aigu	dermique	systémique	44,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	3,2 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systémique	13,4

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Jokisch Fosia Clean Opti**

Révision: 11.12.2025

Code du produit: 285

Page 5 de 11

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
64-17-5	éthanol; alcool éthylique	
Eau douce		0,96 mg/l
Eau de mer		0,79 mg/l
Sédiment d'eau douce		3,6 mg/kg
Intoxication secondaire		0,72 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		580 mg/l
Sol		0,63 mg/kg
111-76-2	2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol	
Eau douce		8,8 mg/l
Eau de mer		0,88 mg/l
Sédiment d'eau douce		34,6 mg/kg
Sédiment marin		3,46 mg/kg
Sol		2,8 mg/kg

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
**Protection de la peau**

Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit. Établir un plan de protection de la peau.

**Protection respiratoire**

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite  
Appareil de protection respiratoire approprié : Appareil filtrant combiné (EN 14387) A

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**
**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide  
Couleur: limpide  
Odeur: caractéristique

Point de fusion/point de congélation: non déterminé  
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 72 °C  
Limite inférieure d'explosivité: 3,5 vol. %  
Limite supérieure d'explosivité: 15 vol. %

**Testé selon la méthode**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Jokisch Fosia Clean Opti**

Révision: 11.12.2025

Code du produit: 285

Page 6 de 11

Point d'éclair:	41 °C
pH-Valeur:	10,8
Viscosité cinématique: (à 20 °C)	30 mm <sup>2</sup> /s ASTM D 7042
Pression de vapeur: (à 20 °C)	< 30 hPa
Densité:	0,97 g/cm <sup>3</sup>

**9.2. Autres informations****Autres caractéristiques de sécurité**

Point de sublimation:	non déterminé
Point de ramollissement:	non déterminé

**Information supplémentaire**

Pas de combustion auto-entretenu.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucune information disponible.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**Oxydes nitriques (NOx). Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucune information disponible.

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETAmél calculé**

ATE (orale) &gt; 2000 mg/kg; ATE (cutanée) &gt; 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) &gt; 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) &gt; 5 mg/l

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Jokisch Fosia Clean Opti**

Révision: 11.12.2025

Code du produit: 285

Page 7 de 11

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	éthanol; alcool éthylique				
	orale	DL50 10470 mg/kg	Rat		OECD 401OECD 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Lapin		OECD 402OECD 402
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 > 50 mg/l	Rat		OECD 403OECD 403
111-76-2	2-butoxyéthanol; éther monobutyle d'éthylène-glycol				
	orale	DL50 1250-1490 mg/kg	Rat		OECD 401
	cutanée	DL50 1100 mg/kg	Rab		OECD 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 11 mg/l	Rat		
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			

**Irritation et corrosivité**

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées. Exerce un effet dégraissant sur la peau.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Pas de risques spéciaux à signaler. Expériences tirées de la pratique.

L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**Information supplémentaire**

Préparation non contrôlée. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Jokisch Fosia Clean Opti**

Révision: 11.12.2025

Code du produit: 285

Page 8 de 11

**12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	éthanol; alcool éthylique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1420	96 h	Pimephales promelas	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	675	72 h	Chlorella vulgaris	OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	5012	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
	Toxicité pour les poissons	NOEC	250 mg/l	2 d	Danio rerio	OECD 212
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	9,6 mg/l	10 d	Daphnien	
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ( )	> 100		Boue activée	OECD 201
111-76-2	2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1474	96 h	Regenbogenforelle	OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	1550	72 h	Pseudokirchneriellasu bcapitata	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1550	48 h	Daphnia Magna	DIN 38412
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	> 100	21 d	Zebrabärtling	OECD 204
	Toxicité pour les algues	NOEC	289 mg/l	72 d	Algen	OECD 201
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	100 mg/l	21 d	Daphnia magna	OECD 211

**12.2. Persistance et dégradabilité**

L'agent de surface contenu dans ce mélange respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
64-17-5	éthanol; alcool éthylique			
		84 %	20	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
111-76-2	2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol			
		73-92 %	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
64-17-5	éthanol; alcool éthylique	- 0,35
111-76-2	2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol	0,81

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Jokisch Fosia Clean Opti**

Révision: 11.12.2025

Code du produit: 285

Page 9 de 11

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Cette matière ne remplit pas les critères de classification PBT ou vPvB.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

200129 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf rubrique 15 01); détergents contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Si possible récupérer ou recycler. Le générateur de déchets est responsable de la détermination de la toxicité et des propriétés physiques du produit généré pour déterminer la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables. Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**Transport fluvial (ADN)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Jokisch Fosia Clean Opti**

Révision: 11.12.2025

Code du produit: 285

Page 10 de 11

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

-

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

-

**Autres informations utiles (Transport aérien)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

aucune

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

aucune

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 40

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles: 17,3 %

Directive 2004/42/CE relative à COV dans les vernis et peintures: 17,3 %

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): P5b LIQUIDES INFLAMMABLES

**Législation nationale**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

**Information supplémentaire**

AT: Kennzeichnung erfolgt nach österreichischen Vorschriften (Chemikaliengesetz/ ChemV)

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Jokisch Fosia Clean Opti**

Révision: 11.12.2025

Code du produit: 285

Page 11 de 11

CH: Chemikalienverordnung (ChemV) und Chemikalien-Risikoreduktions-Verordnung (Chem RRV) sind zu beachten.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,4,5,6,7,8,9,11,12,13,15,16.

AICS (Australien), DSL (Kanada), IECSC (China), REACH (Europäische Union), ENCS (Japan), ISHL (Japan), KECI (Korea), NZIoC (Neuseeland), PICCS (Philippinen), TSCA (USA)

**Abréviations et acronymes**

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables, catégorie de danger 2  
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4  
Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2  
Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2  
Repr. - Reproduktionstoxizität  
Asp. Tox. - Aspirationstoxizität  
Acute Tox. - Akute Toxizität  
Aquatic Acute - Akute aquatische Toxizität  
Aquatic Chronic - Chronische aquatische Toxizität  
Eye Dam. - Augenschaden/-reizung  
Eye Irrit. - Augenreizung  
Skin Corr. - Ätzwirkung auf die Haut  
Skin Irrit. - Hautreizung  
Skin Sens. - Hautallergen  
Resp. Sens. - Inhalationsallergen  
STOT SE - Spezifische Zielorgan-Toxizität - einmalige Exposition  
STOT RE - Spezifische Zielorgan-Toxizität - wiederholte Exposition  
VOC - Flüchtige organische Verbindungen

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*